

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept-février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, convoqué le dix-février, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Présents : GRAS P. BARLAGUET C. DEUBEL C. SOUBEIRAN A. PEREZ H. VERON D. CARRIERE P. NISOLE F. PETE K. MATTONAI R. VIDAL A. CHARNOT L. NAZON J-L. CAZELLET S.

Excusés : BELLOT-MAUROZ S. (Pouvoir à BARLAGUET C.) PEREZ J-S. (Pouvoir à CARRIERE P.) JULIEN M. (Pouvoir à NAZON J-L.)

Absentes : ALLEMAND A. CARREAU V.

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint.

Madame Karine PETE été élue secrétaire.

### 1) Compte de gestion 2019

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions) :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appel ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 2) Compte administratif 2019

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, rappelle que les résultats du compte administratif 2018 un excédent d'investissement de 516 848,36 € et un excédent de fonctionnement de 146 799,25 €.

Il indique les résultats de l'exercice 2019 soit un déficit d'investissement de 640 573,91 € et un excédent de fonctionnement de 230 217,87 €.

En cumulant les résultats 2018 et 2019, les résultats définitifs sont un déficit d'investissement de 123 725,55 € et un excédent de fonctionnement de 377 057,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions), approuve le compte administratif 2019 en l'absence du Maire.

### 3) Affectation de résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 377 057,12 €, décide, à la majorité (2 abstentions), d'affecter la somme de 243 726 € en investissement au compte 1068 et de conserver la somme de 133 331,12 € en fonctionnement.

### 4) Taxes locales

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, proposent que les taux en vigueur ne soient pas révisés pour l'année 2020.

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 15,31
- Taxe foncière sur le bâti : 21,45
- Taxe foncière sur le non bâti : 74,54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions), approuve les taux appliqués aux taxes locales susvisées.

## 5) Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances.

Pour rappel, le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020
011	Charges à caractère générale	469 100 €	487 771 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	798 400 €	826 500 €
014	Atténuation de produits	40 000 €	40 100 €
022	Dépenses imprévues	80 290 €	115 000 €
042	Opérations d'ordre – Dotation aux amortissements	46 451 €	39 688 €
65	Autres charges de gestion courante	234 216 €	176 922 €
66	Charges financières	54 800 €	47 800 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	2 500 €
TOTAL		1 769 049 €	1 736 281 €

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020
002	Résultat d'exploitation reporté	146 799 €	133 331 €
013	Atténuation de charges	5 000 €	5 000 €
70	Produits des services	4 000 €	6 000 €
73	Impôts et taxes	1 333 750 €	1 297 950 €
74	Dotations et participations	245 000 €	260 000 €
75	Autres produits de gestion courante	33 000 €	34 000 €
TOTAL		1 769 049 €	1 736 281 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020	RAR	TOTAL BP
10001	Mairie	47 991 €	6 500 €	10 000 €	16 500 €
10006	Ecoles	120 491 €	4 000 €	3 000 €	7 000 €
10007	Bâtiments communaux	9 800 €	7 600 €	7 000 €	14 600 €
10008	Voirie	29 278 €	70 000 €	17 500 €	87 500 €
14	Complexe sportif « Les Mourgues »		4 706 €		4 706 €
41	Horloge		20 000 €		20 000 €
43	Contrat de performance énergétique	30 070 €	25 000 €	2 500 €	27 500 €
46	Aménagement de la RD 104	320 000 €	18 500 €	9 200 €	27 700 €
48	Parcours de santé		20 000 €		20 000 €
OPFI	Opérations financières	166 197 €	285 508 €		285 508 €
TOTAL		723 827 €	461 814 €	49 200 €	511 014 €

#### DEPENSES

#### RECETTES

Opération	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020	RAR	TOTAL BP
46	Aménagement de la RD 104	289 000 €		180 000 €	180 000 €
ONA	Opérations non individualisées	46 451 €	39 688 €		39 688 €
OPFI	Opérations financières	617 448 €	291 326 €		291 326 €
TOTAL		952 899 €	331 014 €	180 000 €	511 014 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions), approuve le budget primitif 2020.

## 6) Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions), approuve le détail des subventions allouées aux associations :

Association	Montant
Amicale des donneurs de sang	270 €
Amis du Bon Vieux Temps	250 €
Anciens Combattants Vergèze-Codognan	250 €
APE (165 – école élémentaire, 110 – école maternelle)	3 575 €
Boule Amicale	650 €
- Concours – Prix de la Ville	300 €
Carrefour Culturel Codognanais	
- Bibliothèque	2 495 €
- Association	600 €
Chasse Saint Hubert	600 €
Club Taurin « Les Enganes »	1 200 €
Club Taurin « La Ficelle »	450 €
Cod'Artists	200 €
Codogym	450 €
Codolien	150 €
Collectif citoyen d'accueil des migrants Vergèze/Codognan	100 €
Courir avec Sarah	200 €
Croix Rouge	600 €
FNACA	100 €
Karaté Club	800 €
OGEC La Sarrazine	1 000 €
Prévention routière	200 €
S.O.C	5 000 €
Tennis Club	750 €
Terre des Enfants	250 €
Yoga et santé	200 €

## 7) Subvention au Comité des Fêtes

Monsieur Alain SOUBEIRAN, Président du Comité des Fêtes se retire.

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, rappelle que le Comité des Fêtes est chargé de l'organisation de la Fête Votive et que les modalités ont été validées par convention.

Il est proposé d'allouer pour l'année 2020 la somme de 24 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions), approuve l'attribution de la subvention susvisée.

## 8) Demande de subvention au titre des amendes de police : Rue Montcalm

Au vu de la dangerosité (vitesse excessive des véhicules) de la voie : rue Montcalm, que ce soit pour les piétons ainsi que pour tous les types de véhicules, il est proposé sa mise en sécurité pour la mise en place de ralentisseurs aux normes en vigueur.

Le coût estimatif de cette opération est de 7 487,00 € HT.

Afin de financer ces travaux, une demande de subvention au titre des amendes de police est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise en sécurité de la rue Montcalm et autorise le Maire a demandé une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2020.

## 9) Cimetière - Révision des tarifs applicables aux concessions

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, rappelle que la délibération n°4-01-2016 indiquait une révision des tarifs applicables aux concessions tous les 4 ans.

Il propose donc une augmentation de 5,4 % (variation de la valeur locative entre 2016 et 2019).

L'article 4 du règlement est ainsi modifié :

### 1) Durée des concessions

Concession 30 ans : 115,94 €/m<sup>2</sup> pour une surface de 3,60 m<sup>2</sup> (2 à 3 places) et 5,40 m<sup>2</sup> (4 à 6 places)

Concession 50 ans : 152,83 €/m<sup>2</sup> pour une surface de 3,60 m<sup>2</sup> (2 à 3 places) et 5,40 m<sup>2</sup> (4 à 6 places)

Les tarifs sont révisés tous les 4 ans (le taux appliqué est la variation de la valeur locative entre l'année n-4 et n-1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs applicables aux concessions à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

### **10) Créations de postes**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,  
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement du service.

Vu les besoins de la commune,

Considérant que des agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de procéder à des recrutements,

Il est proposé de créer :

#### **- Dans le cadre des avancements de grade**

- 1 poste d'Attaché principal à 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 26 heures 30 hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24 heures hebdomadaires

#### **- Dans le cadre de recrutements :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif à 21 heures hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les créations susvisées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

### **11) Don d'objets de la Grande Guerre**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que Monsieur Jean-Michel CARRIERE a fait don à la commune de sa collection d'objets de la Grande Guerre.

Ces objets ont été inventoriés (N°GG1 à GG286). Ceux-ci feront l'objet d'expositions dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don d'objets de la Grande Guerre de Monsieur Jean-Michel CARRIERE.